

1.

Débitrice:

DS2 Management Sàrl , Champ La Clary 3,
2710 Tavannes
2.

Déclaration de faillite:

25.08.2008
3.

Suspension de faillite:

30.10.2008
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP:

22.11.2008
5.

Avance de frais:

CHF 5'000.00

Indication: La procédure de faillite est déclarée close sauf si un créancier, dans le délai susmentionné, ne réclame l'exécution et produit l'avance mentionnée pour la couverture. Sous réserve du recouvrement d'autres provisions.
6.

Remarques:

Les créanciers gagistes ont jusqu'au 22 novembre 2008 pour exiger de l'office soussigné la réalisation de leur gage (art. 230a al. 2 LP). Parallèlement à la demande de réalisation du gage, ils doivent indiquer la valeur de leur créance au 25 août 2008.

Office des poursuites et des faillites Jura bernois-Seeland
2740 Moutier
- (00335293)